



Electrosmog Appeal Belgium

Face au déploiement massif et inconsidéré des technologies sans fil, nous, professionnels de la santé, demandons au gouvernement de faire appliquer le principe de précaution afin de protéger la population et plus particulièrement les groupes les plus vulnérables dont font partie, notamment, les femmes enceintes et les enfants.

Chère Consoeur,

le 08/05/2020

Cher Confrère,

Vous n'êtes pas sans savoir que ce 31 mars dernier, en pleine pandémie, Proximus a décidé de déployer en force la 5G dans 30 communes belges sans leur consentement.

Cela fait également plus d'un an que nous avons créé **l'Hippocrates Electrosmog Appeal**.

Il s'agit d'un **appel à la prudence lancé par des professionnels de la santé belges**, demandant aux gouvernements **l'application du principe de précaution** en ce qui concerne l'exposition chronique de la population aux champs électromagnétiques artificiels (type radiofréquence/micro-ondes) (CEM) provenant des technologies sans fil (téléphonie mobile-smartphones et antennes relais, téléphonie fixe sans fil type DECT, WIFI, Bluetooth).

Nous avons étudié la littérature scientifique indépendante et nous nous basons aussi sur **la Résolution 1815 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe de 2011**.

Nos conclusions sont que **le principe de précaution n'est actuellement pas appliqué** et que la santé des citoyens et des enfants en particulier, est actuellement menacée par la surexposition à ces champs électromagnétiques.

Nous avons créé un site internet qui regroupe un grand nombre de ces études et permet ainsi aux professionnels de la santé de s'informer en toute liberté.

Notre appel, qui regroupe les demandes adressées aux gouvernements pour augmenter la protection des citoyens peut être signé par tout professionnel de la santé.

Actuellement il a été signé par plus de **1000 professionnels de la santé** dont la moitié de médecins

Plus qu'un mouvement national

Il s'agit en fait d'une question qui alarme également une partie de la communauté scientifique internationale. **Depuis 2000, une trentaine d'appels similaires ont été lancés à travers le monde, par des milliers de scientifiques indépendants de l'industrie**. Ils ne sont actuellement nullement pris en considération par les politiques.

En voici une liste non exhaustive [Lien vers les appels internationaux](#).

Que disent ces scientifiques ?

Sur des organismes vivants exposés à des champs électromagnétiques artificiels tels que nous les subissons, des milliers d'études indépendantes montrent avec certitude l'existence d'effets dits "**biologiques** " **non-thermiques**, survenant bien avant le réchauffement des tissus vivants (effets dits "**thermiques**").

Ces effets sont appelés biologiques car ils consistent en des lésions sur l'ADN (ruptures), sur les protéines, sur la synthèse d'hormones, sur les spermatozoïdes, etc... On connaît les conséquences des lésions de l'ADN, notamment la survenue de cancers.

Depuis 2011, les rayonnements électromagnétiques de hautes fréquences (RF/micro-ondes) des technologies sans fil (téléphonie mobile, wifi, bluetooth) sont considérés par l'OMS comme **possiblement cancérogènes (classés en groupe 2B)**. [Lien vers le CIRC](#)

En Juin 2019, l'IARC (International Agency for Research on Cancer) demande de revoir cette classification des rayonnements non-ionisant (radiofréquences) en priorité élevée **sur base de nouvelles évidences de cancérogénicité**. (juin 2019, Lancet Oncology)

Les études sur les animaux montrent d'ailleurs que l'exposition aux GSM/WI-FI provoque des cancers, des problèmes hormonaux, des problèmes neurologiques. (Ramazinni, NTP, 2018)

En ce qui concerne **les enfants**, leur situation est délicate puisque leurs organes sont encore immatures et en plein développement. Leur taux de division cellulaire est plus important. Ils sont par conséquent et de manière générale plus sensibles aux facteurs environnementaux. En outre, leurs dimensions sont plus petites que celles d'un adulte. Les rayonnements électromagnétiques pénètrent donc proportionnellement plus profondément dans les organes. Leur cerveau contient également proportionnellement plus d'eau que le cerveau adulte et absorbe donc davantage les rayonnements. Pour les enfants, les risques peuvent être accrus en raison des effets cumulatifs d'une exposition prolongée.

En mai 2019, **Le Conseil Supérieur de la Santé** a reconnu que :

« l'exposition maternelle aux champs électromagnétiques des fréquences utilisées par les téléphones mobiles a été associée à des troubles du comportement et du langage chez l'enfant ».

« l'utilisation de téléphones mobiles et de téléphones sans fil a été observée comme étant associée à un risque accru de gliomes et de neurinomes de l'acoustique ».

« une relation de cause à effet entre l'utilisation du téléphone mobile à long terme et l'augmentation statistiquement significative du risque de tumeur de la tête homolatérale », « des augmentations importantes et statistiquement significatives du risque de gliomes cérébraux et de neurinomes de l'acoustique homolatéraux »

Conseil Supérieur de la Santé 2019 MAI CSS N° 9404, page 35

[Lien vers le Conseil Supérieur de la Santé](#)

Les normes actuelles ne protègent pas des effets biologiques

Concernant l'usage de la téléphonie mobile, du wifi et des autres technologies sans fil, les normes actuelles sont basées sur des recommandations émanant de deux organismes ayant des liens avec l'industrie (ICNIRP et IEEE) **et ne protègent pas des effets biologiques non thermiques.**

La norme de 6 V/m - qui va possiblement passer à 14,5 V/m en vue de l'installation de la 5G - a été négociée après de très longues discussions par les lobbies de la télécommunication pour l'installation de leurs antennes de téléphonie mobile. Elles ne prennent en compte qu'un nombre très limité d'effets (principalement l'effet thermique) et une durée d'exposition limitée à quelques minutes. Elles ne sont en aucun cas adaptées pour les expositions de longue durée ni pour la protection des enfants. Elles ne prennent pas en considération les effets biologiques.

A titre de comparaison, **l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe recommandait en 2011, dans sa résolution 1815, de ne pas dépasser 0,6 V/m et à terme 0,2 V/m.** Il s'agit de valeurs recommandées pour le grand public mais l'Assemblée recommande de « prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire tout particulièrement l'exposition des enfants et des jeunes pour qui les risques de tumeurs de la tête semblent les plus élevés ». [Lien vers l'assemblée parlementaire](#)

Le rapport Bio-initiative de 2012 validé par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe est basé sur 1800 nouvelles études qui renforcent la certitude de la nocivité des ondes et l'urgence de mettre en œuvre de nouvelles normes pour protéger la population. [Lien vers Bioinitiative.](#)

Le principe de précaution

Le Principe de Précaution n'a nullement été respecté lors du déploiement massif de ces technologies sans fil. Or, lorsque des risques graves et possiblement irréversibles ont été identifiés, l'absence de certitude ne doit pas servir de prétexte à remettre à plus tard des mesures pour protéger l'environnement et la santé.

En fait, l'innocuité de cette exposition omniprésente et prolongée n'a pas été démontrée.

Au contraire, les preuves de sa nocivité s'accumulent (cfr supra)

Par ailleurs, aucune étude d'impact sanitaire n'a été réalisée avant de généraliser l'installation du WI-FI dans les écoles par exemple ou de promouvoir la 4G, voire maintenant la 5G...

Au vu de tous ces éléments, il est clair que le principe de précaution concernant l'exposition chronique de la population aux CEM des technologies sans fil n'est pas du tout appliqué, bien au contraire...

Comment protéger la population ?

Informez, exigez des politiques de voir appliquer les recommandations du Conseil l'Europe (résolution 1815 de 2011), notamment dans les écoles et les lieux publics afin de protéger les femmes enceintes et les enfants qui sont plus vulnérables.

Sensibiliser la population aux risques sanitaires d'une exposition prolongée. Éviter d'exposer les enfants au wifi, utiliser le filaire chaque fois que cela est possible afin de ne prendre aucun risque. Étudier d'autres alternatives moins nocives pour la santé.

Pourquoi cette situation ?

Les normes actuelles ont été établies par des organismes en lien avec l'industrie (ICNIRP, IEEE). Comme ce fut le cas pour le tabac, l'amiante ou les pesticides, la stratégie du doute peut être utilisée pour contrer la suspicion de toxicité. Les enjeux économiques sont importants et complexifient le débat.

Et la 5G ?

Les rayonnements générés par une technologie comme la 5G sont également concernés mais leurs effets sur la santé n'ayant pas fait l'objet d'études préliminaires plus spécifiques, nous ne pouvons pas prétendre connaître les particularités d'impact sanitaire liées à ce type de fréquence.

Certains scientifiques indépendants craignent une augmentation de survenue des cancers de la peau et des dommages oculaires liée aux ondes millimétriques suite à l'utilisation de fréquences porteuses plus élevées.

Par ailleurs, la multiplication du nombre d'antennes relais nécessaire à l'installation du réseau 5G imposerait une augmentation généralisée et certaine des niveaux d'exposition des populations.

Cela équivaut à prévoir **une situation où le risque sanitaire global serait augmenté par un facteur non négligeable** qu'il est impossible de déterminer à l'avance, avec des retombées sanitaires dont nous ne connaissons pas la nature et sur lesquelles nous n'aurions aucun contrôle.

Veillez trouver en annexe la carte Blanche relative à la 5G que nous avons rédigée en avril 2020 et qui a été publiée dans la presse : [LIEN CARTE BLANCHE 5G](#)

Si vous voulez rejoindre notre appel, et signer pour demander l'application du principe de précaution :

RDV sur notre site internet où vous trouverez également toutes les références et publications en lien avec cette problématique

www.electrosmogappeal.be

Bien fraternellement,

Pour le groupe Hippocrates Electrosmog Appeal,

Dr Magali Koelman, Dr Vinciane Verly, Dr Sophie Scheffer, Dr Isabelle Graulich,

Notre adresse de contact : info@hippocrates-electrosmog-appeal.be